

***POLITIQUE
INSTITUTIONNELLE
D'ÉVALUATION
FORMATIVE DES
ENSEIGNEMENTS***



**Collège
de Bois-de-Boulogne**

Dans le présent document, à moins que le contexte ne s'y oppose, le masculin inclut le féminin et son utilisation n'a pour but que d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	4
1. LE CADRE GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS	
1.1 Les objectifs	5
1.2 Les objets d'évaluation	5
1.3 Le type d'évaluation	5
1.4 Le champ d'application	6
2. LES COMPÉTENCES PÉDAGOGIQUES ET DISCIPLINAIRES DES PROFESSEURS	
2.1 Planification de l'enseignement	6
2.2 Intervention pédagogique	6
2.3 Capacité d'améliorer ses habiletés professorales	7
2.4 Adaptation au milieu	8
3. LE SUPPORT OFFERT POUR ATTEINDRE LES COMPÉTENCES	10
4. L'ÉVALUATION	10
4.1 L'évaluation par les étudiants	11
4.2 L'évaluation par les pairs	11
4.3 L'évaluation par le professeur	12
5. LES RESPONSABILITÉS	
5.1 Les responsabilités de l'assemblée départementale	13
5.2 Les responsabilités du comité du programme	14
5.3 Les responsabilités du professeur	14
5.4 Les responsabilités des conseillers pédagogiques	14
5.5 Les responsabilités de la direction des études	14
5.6 Les responsabilités des étudiants	15
ANNEXES	
1 Questionnaire d'évaluation destiné aux étudiants	16
2 Grilles d'évaluation suggérées pour les pairs du département et du programme	26
3 Fiche des variables contextuelles	31

INTRODUCTION

La politique institutionnelle d'évaluation formative des enseignements répond à une exigence du Renouveau de l'enseignement collégial, lequel oblige les collèges à adopter une politique de gestion des ressources humaines comprenant des dispositions concernant l'embauche, l'insertion professionnelle, l'évaluation et le perfectionnement. La présente politique s'inscrit dans les deux dernières dispositions de cette politique d'ensemble.

L'exigence ministérielle précitée tire elle-même son existence d'un contexte d'imputabilité des organismes publics. Le collège de Bois-de-Boulogne se reconnaît l'obligation de maintenir des standards de qualité élevés dans l'établissement et, pour ce faire, de soutenir le développement professionnel de ses enseignants et d'améliorer les différentes variables du contexte de l'enseignement.

En plus d'être des spécialistes disciplinaires, les professeurs de l'ordre collégial sont des professionnels de l'enseignement. Les compétences disciplinaires et pédagogiques des professeurs font donc l'objet de cette politique. Ces compétences s'exercent dans un contexte qui sera également objet d'évaluation.

Le personnel enseignant et le collège de Bois-de-Boulogne ont choisi cette politique comme moyen d'obtenir un portrait plus précis de l'enseignement donné et de rendre eux-mêmes des comptes.

1. LE CADRE GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

1.1 Les objectifs

La politique institutionnelle d'évaluation formative des enseignements vise à :

- engager les enseignants et le collège dans un processus d'évaluation de la qualité des enseignements;
- favoriser la participation des enseignants à la vie éducative du collège;
- fournir des outils d'analyse de la situation de l'enseignement;
- offrir du support aux enseignants dans leur effort d'amélioration de la qualité de l'enseignement;
- favoriser un processus d'amélioration continue de l'enseignement afin de l'adapter à une réalité sans cesse changeante.

1.2 Les objets d'évaluation

La politique exprime les attentes du collège en regard des compétences professionnelles des professeurs, soit les compétences pédagogiques et disciplinaires. Elle a pour objet treize compétences attendues de tout enseignant, et ce, en rapport avec ses activités d'enseignement (planification de l'enseignement et intervention pédagogique en classe) ainsi qu'avec sa capacité d'améliorer ses habiletés professorales et de s'adapter à son milieu de travail. La politique permettra également de recueillir des données sur le contexte d'enseignement notamment sur des variables reliées aux cours, à la matière enseignée, à l'enseignant, aux étudiants ainsi qu'aux ressources; ces données serviront aux professeurs à interpréter leurs données d'évaluation et au collège à améliorer l'enseignement.

1.3 Le type d'évaluation

L'évaluation visée par cette politique est une évaluation formative. Les données recueillies serviront à donner aux enseignants un portrait des perceptions de leurs étudiants et de leurs pairs à l'égard de leur enseignement et de leur implication dans la vie éducative du département, du programme et du collège; elles serviront également à renseigner le collège sur les perceptions des professeurs à l'égard du contexte de l'enseignement. En aucun cas, les données recueillies en vue de l'évaluation formative - objet de cette politique - ne peuvent être utilisées par le collège, soit à des fins disciplinaires, soit à toute autre fin.

1.4 Le champ d'application

Tous les enseignements donnés par des professeurs du secteur régulier ayant plus de trois ans d'ancienneté sont visés par la présente politique.

2. LES COMPÉTENCES PÉDAGOGIQUES ET DISCIPLINAIRES DES PROFESSEURS

2.1 LA PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT

Compétence 1 Préparer et rédiger adéquatement un plan de cours

- 1.1 présenter un plan de cours qui respecte la PIÉA et, s'il y a lieu, les règles départementales;
- 1.2 obtenir l'approbation du département.

2.2 L'INTERVENTION PÉDAGOGIQUE

Compétence 2 Susciter l'intérêt pour le cours

- 2.1 démontrer clairement l'utilité du cours dans le programme;
- 2.2 utiliser des méthodes d'enseignement qui captent et qui soutiennent l'attention des étudiants en classe;
- 2.3 favoriser et valoriser la participation des étudiants à leurs apprentissages;
- 2.4 faire preuve de dynamisme et d'enthousiasme dans son enseignement.

Compétence 3 Communiquer clairement en français

- 3.1 s'exprimer en classe d'une façon claire;
- 3.2 utiliser des termes français corrects;
- 3.3 présenter aux étudiants des textes écrits dans un français qui respecte les règles de la grammaire et de l'orthographe.

Compétence 3A¹ Communiquer clairement dans la langue enseignée

- 3A.1 s'exprimer en classe d'une façon claire;
- 3A.2 utiliser de termes corrects;
- 3A.3 présenter aux étudiants des textes écrits qui respectent les règles de la grammaire et de l'orthographe.

Compétence 4 Intervenir de façon préparée et articulée

- 4.1 adapter l'enseignement au rythme d'apprentissage du groupe;
- 4.2 faire les liens avec le cours précédent ou les apprentissages antérieurs;
- 4.3 utiliser des techniques et des moyens qui facilitent la compréhension du cours.

Compétence 5 Assurer le suivi et le soutien auprès des étudiants

- 5.1 manifester une attitude de respect envers les étudiants;
- 5.2 manifester une attitude de confiance en la capacité de réussir de la majorité des étudiants;
- 5.3 être disponible aux étudiants en dehors des périodes d'enseignement;
- 5.4 être attentif aux besoins particuliers des étudiants et leur proposer des activités appropriées;
- 5.5 diriger, au besoin, les étudiants vers les services d'aide (pédagogique, psychologique, financière, aide à l'apprentissage...).

Compétence 6 Appliquer adéquatement les instruments d'évaluation

- 6.1 respecter les règles de la PIÉA dans l'élaboration et l'administration des instruments d'évaluation;
- 6.2 annoncer clairement aux étudiants les objets d'évaluation;
- 6.3 annoncer clairement aux étudiants les exigences d'évaluation;
- 6.4 utiliser des critères d'évaluation clairs.

¹ Compétence propre aux professeurs de langue

Compétence 7 Fournir des rétroactions pertinentes

- 7.1 vérifier périodiquement la compréhension de la matière par les étudiants au moyen d'évaluations formatives et en tenir compte dans la progression du cours;
- 7.2 faire un retour sur les travaux et sur les examens, soit en classe, soit dans une rencontre individuelle avec l'étudiant;
- 7.3 fournir aux étudiants des rétroactions explicites dans un délai qui permet les ajustements nécessaires à la réussite du cours.

Compétence 8 Démontrer une connaissance minimale des technologies éducationnelles

- 8.1 utiliser les fonctions du réseau pédagogique pour fin de communication avec le collège;
- 8.2 utiliser des technologies audiovisuelles et informatiques dans les programmes et les cours où la formation de l'étudiant l'exige.

2.3 LA CAPACITÉ D'AMÉLIORER SES HABILETÉS PROFESSORALES

Compétence 9 Assurer son perfectionnement pédagogique et disciplinaire

- 9.1 tenir compte des résultats des évaluations formatives de ses activités d'enseignement par les étudiants et des appréciations par les pairs;
- 9.2 s'engager dans des activités de perfectionnement disciplinaire et pédagogique reliées à ses besoins et à ses aspirations.

2.4 ADAPTATION AU MILIEU

Compétence 10 Respecter les règles et les normes du collège

- 10.1 respecter les grandes orientations du collège décrites dans ses documents, notamment :
 - charte des droits des étudiants,
 - déclarations d'intentions en matière interculturelle et internationale,
 - politique contre le harcèlement sexuel,
 - politique de valorisation de la langue française,
 - politique institutionnelle sur l'évaluation des apprentissages,
 - règlement sur les comportements

- 10.2 appliquer les directives diffusées dans le Livret du professeur ou transmises par les communiqués officiels;
- 10.3 accomplir les différentes tâches en rapport avec l'organisation de l'enseignement en se conformant au calendrier des professeurs, des départements et des programmes.

Compétence 11 Contribuer à la vie éducative du collège

- 11.1 participer à des activités pédagogiques organisées par le collège à l'intention des professeurs;
- 11.2 faire connaître ses réalisations pédagogiques.

Compétence 12 Participer aux activités du département et du programme

- 12.1 participer aux réunions départementales et de programme;
- 12.2 collaborer et contribuer aux différentes tâches départementales;
- 12.3 participer aux rencontres multidisciplinaires concernant le programme d'études.

Compétence 13 Démontrer des relations interpersonnelles satisfaisantes

- 13.1 faire valoir son opinion dans le respect de la culture départementale et organisationnelle;
- 13.2 écouter les opinions exprimées par les autres;
- 13.3 accepter la critique constructive;
- 13.4 contribuer à la recherche de solutions dans les situations de conflit.

Compétence 13A² Communiquer clairement en français

- 13A.1 communiquer clairement en français avec le personnel du collège

² Compétence propre aux professeurs de langue

3. LE SUPPORT OFFERT POUR ATTEINDRE LES COMPÉTENCES

Il est de la responsabilité du professeur d'atteindre et de maintenir les compétences énumérées dans la politique mais il conserve le choix des moyens qu'il prendra pour y arriver.

Le collège offre par ailleurs divers moyens de développer les compétences reliées à la planification de l'enseignement et à l'intervention pédagogique : le certificat en pédagogie collégiale (Performa), d'autres activités collectives de perfectionnement, des programmes de lectures, des projets personnels et collectifs de perfectionnement, des projets de recherche en pédagogie collégiale, du tutorat individuel par les conseillers pédagogiques et des journées pédagogiques. En ce qui a trait aux compétences reliées à la capacité d'améliorer ses habiletés professorales et à l'adaptation au milieu, des moyens sont également mis à la disposition du professeur par le collège : le support des conseillers pédagogiques, des collègues du département et du programme ainsi que du coordonnateur à l'enseignement, les divers documents officiels du collège et le programme d'aide aux employés.

Les activités collectives de perfectionnement sont toutefois privilégiées étant donné les ressources dont le collège dispose pour assurer le perfectionnement des professeurs.

4. L'ÉVALUATION

Afin d'évaluer l'enseignement, la politique prévoit trois sources d'évaluation ayant chacune son propre objectif. Les étudiants vont exprimer leur opinion sur une partie des compétences pédagogiques du professeur, celles précisément qui se manifesteront au cours des diverses relations du professeur avec ses étudiants; les pairs, du département et du programme, vont donner leur avis quant à la mise à jour des compétences disciplinaires et à la qualité de la participation du professeur aux diverses instances du département, du programme et du collège; enfin, le professeur lui-même se prononcera sur diverses variables reliées au contexte dans lequel il a dû enseigner. Les données recueillies auprès des étudiants et des pairs, destinées au professeur dont l'enseignement est évalué et à lui seul, lui permettront d'obtenir un portrait de ses compétences; les données d'évaluation du contexte de l'enseignement, destinées au collège, permettront à celui-ci d'identifier les variables à améliorer et d'appliquer les corrections nécessaires.

4.1 L'ÉVALUATION PAR LES ÉTUDIANTS

4.1.1 Les objets

Les étudiants évaluent les habiletés du professeur à susciter leur intérêt, à communiquer clairement en français et également dans la langue enseignée pour les professeurs de langue, à intervenir de façon appropriée et articulée, à assurer un suivi et un soutien à leurs apprentissages, à appliquer adéquatement les instruments d'évaluation, à fournir des rétroactions pertinentes.

4.1.2 La procédure

Sur un cycle de trois ans, selon l'ordre déterminé par le département, tous les professeurs reçoivent une rétroaction de tous leurs étudiants à une session donnée (par la voie d'un questionnaire en deux parties : questions à choix multiple et commentaires libres). Les questionnaires aux étudiants sont distribués et recueillis par un collègue du département qui, au préalable, a reçu les informations pertinentes à l'application d'un processus standardisé (les buts de l'évaluation, le déroulement, les consignes, l'utilisation des résultats). Suite à l'évaluation des étudiants, le professeur-collègue remet les questionnaires dûment remplis à la Direction des études; celle-ci se charge de la compilation des réponses aux questions à choix multiple et de la transcription des commentaires des étudiants, tout en assurant l'anonymat et la confidentialité.

4.1.3 L'instrument

Le questionnaire d'évaluation destiné aux étudiants (voir annexe 1).

4.2 L'ÉVALUATION PAR LES PAIRS

4.2.1 Les objets

1. La mise à jour des compétences disciplinaires :

- la connaissance de l'objet, des méthodes, des fondements, des concepts clés et des théories principales de sa discipline;
- l'organisation du contenu disciplinaire;
- le choix du contenu disciplinaire d'enseignement approprié à la clientèle.

2. la participation à la vie départementale, à la vie du programme et à la vie éducative du collège par :

- la participation à des comités - habileté de travail en équipe, habileté de communication (écoute, expression claire des idées, contribution à la résolution de situations problématiques);
- l'engagement :
 - la disponibilité auprès des étudiants et des collègues;
 - les productions professionnelles.

4.2.2 Procédure

À tous les cinq ans, chaque professeur se soumet à l'évaluation de ses pairs. S'il le désire, il présente un dossier sur les deux objets d'évaluation et prend connaissance des commentaires de ses collègues de département (pour les cours disciplinaires) ou du programme (pour les cours disciplinaires) ou du programme (pour les cours transdisciplinaires du programme) selon une formule choisie par le département ou le programme. L'objet et les critères d'évaluation par les pairs énumérés au point 4.2.1 sont les mêmes pour tous les collègues d'un département ou d'un programme mais la façon de procéder à cette évaluation peut varier d'un département à l'autre, d'un programme à l'autre. Cette formule respecte les exigences d'objectivité, d'équité et de professionnalisme à ce type de processus.

4.2.3 Instrument

Le collège fournit une grille que le département ou le programme adapte à sa situation (Annexe 2).

4.3 L'ÉVALUATION PAR LE PROFESSEUR

4.3.1 L'objet

Le professeur évalue le contexte d'enseignement pour les groupes d'étudiants qui ont répondu à l'évaluation.

4.3.2 La procédure

À tous les trois ans, pour chaque cours-groupe évalué par les étudiants, le professeur remplit la fiche d'évaluation du contexte et l'envoie à la Direction des études.

4.3.3 L'instrument

La fiche des variables contextuelles (annexe 3) permet à l'enseignant de faire connaître les conditions particulières liées à son enseignement en regard :

- des cours offerts (cours nouveau, cours préparé en équipe, cours obligatoire ou au choix, etc.);
- de la matière enseignée (place du cours dans le programme, niveau de difficulté, etc.);
- des étudiants (nombre, hétérogénéité, etc.);
- des ressources (locaux, équipement, personnel technique, horaire);
- de lui-même (expérience, délai d'attribution de tâche, etc.).

5. LES RESPONSABILITÉS

5.1 Les responsabilités de l'assemblée départementale :

En vertu de la responsabilité de l'assemblée départementale d'assurer la qualité de l'enseignement, l'assemblée départementale :

- choisit à chaque année les professeurs qui devront se soumettre à l'évaluation par les étudiants sur un cycle de trois ans;
- choisit à chaque année les professeurs qui devront se soumettre à l'évaluation par les pairs sur un cycle de cinq ans;
- assiste les collègues du département soumis à l'évaluation en distribuant les questionnaires d'évaluation aux étudiants;
- établit les règles de fonctionnement de l'évaluation par les pairs;
- participe à l'évaluation par les pairs selon la formule qu'elle choisit;
- supporte les professeurs évalués qui demandent l'aide de collègues.

5.2 LES RESPONSABILITÉS DU COMITÉ DE PROGRAMME :

En vertu de la responsabilité du programme d'assurer la qualité de l'enseignement des cours transdisciplinaires et des fonctions du comité de cours transdisciplinaires et des fonctions du comité de cours transdisciplinaires quant à l'évaluation de ces cours, le comité de cours transdisciplinaires :

- assiste les collègues du programme soumis à l'évaluation en distribuant les questionnaires d'évaluation aux étudiants;
- établit les règles de fonctionnement de l'évaluation par les pairs;
- participe à l'évaluation par les pairs selon la formule qu'il choisit;
- supporte les professeurs évalués qui demandent l'aide de collègues.

5.3 LES RESPONSABILITÉS DU PROFESSEUR :

- atteint et maintient les compétences définies par la politique;
- choisit les moyens d'atteindre les compétences exigées;
- analyse ses diverses données d'évaluation;
- établit son plan de perfectionnement avec l'aide des conseillers pédagogiques s'il le désire;
- remplit la fiche des variables contextuelles pour tous les cours-groupes évalués.

5.4 LES RESPONSABILITÉS DES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES :

- offrent des activités de perfectionnement collectif (sous diverses formes) répondant aux besoins exprimés par les professeurs évalués;
- font du counseling pédagogique individuel, si demande il y a ;
- suggèrent des démarches de perfectionnement appropriées aux besoins exprimés par les professeurs évalués.

5.5 LES RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION DES ÉTUDES :

- voit à l'application de la politique;
- élabore et met à jour les instruments d'évaluation;
- assure la compilation des réponses des étudiants aux questions à choix multiples ainsi que la transcription de leurs commentaires, tout en assurant l'anonymat et la confidentialité;
- analyse les données d'évaluation du contexte et prend les mesures nécessaires à l'amélioration du contexte de l'enseignement;
- met à jour la politique.

5.6 LES RESPONSABILITÉS DES ÉTUDIANTS

- transmettent leur opinion sur les cours suivis au moyen du questionnaire distribué par le collège.

ANNEXE 1

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DESTINÉ AUX ÉTUDIANTS

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DESTINÉ AUX ÉTUDIANTS

PRÉSENTATION

Ce questionnaire vous fournit l'occasion d'exprimer vos avis et vos réactions sur différents aspects du cours auquel vous êtes inscrit(e). Nous voulons recueillir votre appréciation sur l'efficacité de certaines composantes de ce cours et sur votre expérience d'apprentissage.

Cette évaluation nous fournira des renseignements susceptibles de favoriser l'amélioration ou le renforcement de certaines composantes de ce cours.

DIRECTIVES

N'inscrivez votre nom sur aucune de ces pages. Ce questionnaire est **anonyme**.

Il est important de répondre à tous les énoncés selon votre propre réaction et non en fonction de celle du groupe.

Pour chacun des énoncés, indiquez votre appréciation en noircissant au crayon le chiffre correspondant à votre opinion ou votre jugement sur la feuille réponse.

Merci de votre collaboration.

Échelle d'appréciation

- A. En désaccord total
- B. Plutôt en désaccord
- C. Plutôt en accord
- D. En accord total
- E. Ne s'applique pas

SUSCITER L'INTÉRÊT POUR LE COURS

1. Le professeur suscite l'intérêt pour le cours.
2. Le professeur démontre les liens entre le cours et les objectifs du programme.
3. Le professeur utilise des activités d'apprentissage qui soutiennent l'attention.
4. Le professeur est habile à faire participer les étudiants.
5. Le professeur suscite les questions des étudiants.
6. Le professeur nous invite à exprimer nos opinions.
7. Le professeur nous fait travailler régulièrement en classe.
8. Le professeur nous donne régulièrement du travail à faire à la maison.
9. Le professeur démontre un véritable intérêt pour sa matière.
10. Le professeur démontre un véritable intérêt pour l'enseignement.
11. Le professeur explique clairement les notions difficiles.

COMMUNIQUER CLAIREMENT EN FRANÇAIS

12. Le professeur communique clairement en français.
13. Le professeur s'exprime clairement en classe.
14. Le professeur utilise un vocabulaire approprié.
15. Le professeur définit clairement le vocabulaire spécialisé ou technique qu'il utilise.
16. Le professeur écrit dans un français correct.
17. Le professeur parle à une vitesse appropriée.
18. Le professeur a un ton de voix adéquat.

Échelle d'appréciation

- A. En désaccord total
- B. Plutôt en désaccord
- C. Plutôt en accord
- D. En accord total
- E. Ne s'applique pas

INTERVENIR DE FAÇON PRÉPARÉE ET ARTICULÉE

- 19. La façon d'enseigner du professeur aide à comprendre la matière.
- 20. Le professeur démontre les liens entre ce cours et le contenu des autres cours du programme.
- 21. Le professeur est habile à relier les différentes parties du cours entre elles.
- 22. La documentation obligatoire utilisée (volume ou cahier-maison) facilite la compréhension de la matière.
- 23. La documentation d'accompagnement utilisée (lectures supplémentaires suggérées) facilite la compréhension de la matière.
- 24. Le matériel utilisé facilite la compréhension de la matière (vidéos, films, CD-ROM, etc.).
- 25. Le professeur va directement à l'essentiel (sans s'attarder sur des sujets de moindre importance).
- 26. Le professeur présente son cours de façon structurée.
- 27. Les cours du professeur sont préparés.
- 28. Le professeur maîtrise bien sa matière.
- 29. Le professeur souligne les points importants.
- 30. Le professeur explique clairement les objectifs du cours.

ASSURER LE SUIVI ET LE SOUTIEN AUPRÈS DES ÉTUDIANTS

- 31. Le professeur nous aide à devenir autonome.
- 32. Le professeur ne déprécie pas les étudiants.
- 33. L'attitude du professeur envers notre groupe est de nous traiter comme des individus responsables.

Échelle d'appréciation

- A. En désaccord total
- B. Plutôt en désaccord
- C. Plutôt en accord
- D. En accord total
- E. Ne s'applique pas

- 34. Le professeur nous donne confiance dans notre possibilité de réussir.
- 35. Le professeur nous encourage à persévérer dans nos efforts.
- 36. Le professeur est disponible en dehors des heures de cours.
- 37. Le professeur tient compte des difficultés d'apprentissage des étudiants.
- 38. Le professeur est sensible au climat de la salle de classe.
- 39. Le professeur s'assure régulièrement que les étudiants ont bien compris.
- 40. Le professeur a une attitude qui nous met à l'aise.

APPLIQUER ADÉQUATEMENT LES INSTRUMENTS D'ÉVALUATION

- 41. Le professeur explique clairement sur quoi portent les évaluations.
- 42. Le professeur nous communique ses critères de correction.
- 43. Le professeur applique les critères de correction communiqués.
- 44. Le professeur fait connaître clairement ses exigences pour les évaluations.
- 45. Le contenu des examens est en relation directe avec le contenu du cours.
- 46. Le contenu des travaux est en relation directe avec le contenu du cours.
- 47. Le temps alloué pour les examens est suffisant.
- 48. Le temps alloué pour les travaux est suffisant.
- 49. Le nombre d'évaluations auxquelles on est soumis est suffisant.

FOURNIR DES RÉTROACTIONS PERTINENTES

- 50. Le professeur vérifie régulièrement notre compréhension de la matière à l'aide d'exercices, de contrôles et de travaux qui ne comptent pas pour la note finale.

Échelle d'appréciation

- A. En désaccord total
- B. Plutôt en désaccord
- C. Plutôt en accord
- D. En accord total
- E. Ne s'applique pas

- 51. Le professeur nous communique des commentaires appropriés sur les travaux et les examens corrigés.
- 52. À la suite des évaluations, le professeur nous transmet généralement ses commentaires dans les deux semaines suivantes.
- 53. Entre chacune des évaluations, nous avons suffisamment de temps pour effectuer les ajustements nécessaires à la réussite du cours.

À répondre seulement si vous évaluez un cours de langue. Sinon, passez à la question 60*.

- 54. Dans mon cours de langue, le professeur s'exprime clairement en classe.
- 55. Le professeur utilise un vocabulaire approprié.
- 56. Le professeur définit clairement le vocabulaire spécialisé ou technique qu'il utilise.
- 57. Le professeur écrit correctement dans la langue du cours.
- 58. Le professeur parle à une vitesse appropriée.
- 59. Le professeur a un ton de voix adéquat.

À répondre seulement si vous avez participé à des stages, Sinon, passez à la question 69*.

- 60. Le professeur a présenté les objectifs du stage.
- 61. La pratique en stage est en lien avec la théorie vue en classe et la pratique en laboratoire.
- 62. L'utilisation du matériel (et de l'équipement) au Collège prépare adéquatement au stage.
- 63. Au cours de mon stage, le professeur m'a donné un feed-back constructif.
- 64. Le professeur a précisé les critères d'évaluation avant mon stage.
- 65. Le professeur donne des commentaires à la suite de chacune des évaluations.
- 66. Le professeur nous apporte une aide appropriée pour faire face aux difficultés que nous rencontrons (en période de stage).

Échelle d'appréciation

- A. En désaccord total
- B. Plutôt en désaccord
- C. Plutôt en accord
- D. En accord total
- E. Ne s'applique pas

67. Les travaux demandés en période de stage permettent d'atteindre les objectifs visés.
68. Je suis satisfait des modalités d'évaluation utilisées en stage (évaluation formative et sommative).

À répondre seulement si vous avez participé à des laboratoires*.

69. Les objectifs visés par les laboratoires nous ont été présentés.
70. Il existe un lien entre la théorie que nous avons vue en classe et la pratique en laboratoire.
71. Le professeur nous donne un feed-back constructif au cours ou à la suite des laboratoires.
72. Le professeur nous apporte une aide appropriée pour faire face aux difficultés que nous rencontrons dans les laboratoires.
73. Le type d'encadrement (consignes, explications, démonstrations) est satisfaisant en laboratoire.
74. Les modalités d'évaluation utilisées en laboratoire sont précisées au début du cours.
75. D'une façon générale, l'organisation physique du laboratoire est adéquate.
76. D'une façon générale, l'enseignement dispensé en laboratoire est clair.
77. Les démonstrations faites par le professeur permettent de bien comprendre les expériences à réaliser.
78. Le professeur nous rappelle régulièrement les règles de sécurité à suivre au laboratoire.

*** Soyez attentif à noircir sur la feuille réponse le numéro correspondant à la question à laquelle vous êtes rendu.**

1. Veuillez commenter tout aspect du cours qui mérite d'être souligné comme élément positif.

2. Avez-vous des suggestions qui pourraient améliorer un ou plusieurs aspects du cours?

3. Avez-vous des remarques à faire concernant certains aspects de l'organisation de l'enseignement qui ont pu exercer une influence sur la réussite de ce cours?

a) Composition du groupe d'étudiants: _____

b) Pertinence et place du cours dans le programme: _____

c) Conditions matérielles (horaire, locaux, équipements, etc.): _____

d) Autres: _____

Questionnaires auxiliaires

Encerclez le chiffre correspondant à votre situation

1. Sexe et niveau d'études

1. Sexe féminin, 1^{re} année d'études collégiales
2. Sexe féminin, 2^e année d'études collégiales
3. Sexe féminin, 3^e année d'études collégiales
4. Sexe masculin, 1^{re} année d'études collégiales
5. Sexe masculin, 2^e année d'études collégiales
6. Sexe masculin, 3^e année d'études collégiales

2. Combien de professeurs vous enseignent pendant cette session?

- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| 1. Un professeur | 5. Cinq professeurs |
| 2. Deux professeurs | 6. Six professeurs |
| 3. Trois professeurs | 7. Sept professeurs et plus |
| 4. Quatre professeurs | |

3 a) Comment préférez-vous apprendre?

1. En écoutant les explications du professeur
2. En travaillant en groupe avec d'autres étudiants
3. En étudiant seul
4. En expérimentant

3 b) Lorsque vous éprouvez des difficultés de compréhension...

1. Vous questionnez le professeur
2. Vous questionnez les autres étudiants de la classe
3. Vous n'entrenez pas de démarches particulières
4. Vous tentez de trouver une solution adéquate par vous-même.

4. Indépendamment de la qualité des cours reçus, les études que vous poursuivez présentement vous intéressent-elles?

- | | |
|-----------------|---------------|
| 1. Pas du tout | 4. Beaucoup |
| 2. Peu | 5. Énormément |
| 3. Passablement | |

5. De façon générale, vous consacrez combien d'heures d'études (incluant les travaux scolaires) par semaine pour ce cours?
1. Entre 0 et 1 heure
 2. Entre 1 et 3 heures
 3. Entre 3 et 5 heures
 4. 5 heures et plus
6. La plupart du temps, vous effectuez les lectures et les exercices recommandés avant le cours suivant.
1. En désaccord total
 2. Plutôt en désaccord
 3. Plutôt en accord
 4. En accord total
 5. Ne s'applique pas

ANNEXE 2

GRILLES D'ÉVALUATION SUGGÉRÉES POUR LES PAIRS DU DÉPARTEMENT ET DU PROGRAMME

Nom du professeur évalué :

Session :

Le professeur évalué se conforme au plan-cadre du ou des cours dont il a la charge.

- ☐ De façon satisfaisante
☐ À améliorer
☐ Ne s'applique pas

Le professeur évalué se conforme au plan de cours que le département a approuvé

Quant aux objectifs

- ☐ De façon satisfaisante
☐ À améliorer
☐ Ne s'applique pas

Au contenu

- ☐ De façon satisfaisante
☐ À améliorer
☐ Ne s'applique pas

À la méthodologie

- ☐ De façon satisfaisante
☐ À améliorer
☐ Ne s'applique pas

À l'évaluation

- ☐ De façon satisfaisante
☐ À améliorer
☐ Ne s'applique pas

À la médiagraphie

- ☐ De façon satisfaisante
☐ À améliorer
☐ Ne s'applique pas

Le professeur évalué informe ses étudiants de sa disponibilité au bureau.

- ☐ De façon satisfaisante
☐ À améliorer
☐ Ne s'applique pas

Le professeur évalué construit des instruments d'évaluation sommative des étudiants qui collent aux objectifs du plan-cadre et qui respectent les critères d'équivalence établis avec les collègues donnant le même cours.

- ☐ De façon satisfaisante
☐ À améliorer
☐ Ne s'applique pas

Le professeur évalué utilise les techniques audiovisuelles et informatiques dans les cours où la formation de l'étudiant l'exige.

- ☐ De façon satisfaisante
☐ À améliorer
☐ Ne s'applique pas

Le professeur évalué tient compte des évaluations formatives antérieures que les collègues ont faites de ses activités d'enseignement.

- ☐ De façon satisfaisante
☐ À améliorer
☐ Ne s'applique pas

Le professeur évalué s'engage dans des activités de perfectionnement disciplinaire.	☐ De façon satisfaisante ☐ À améliorer ☐ Ne s'applique pas
Le professeur évalué s'engage dans des activités de perfectionnement pédagogique.	☐ De façon satisfaisante ☐ À améliorer ☐ Ne s'applique pas
Le professeur évalué tient compte, dans ses communications, des grandes orientations du Collège :	
Charte des droits des étudiants	☐ De façon satisfaisante ☐ À améliorer ☐ Ne s'applique pas
Déclaration d'intention en matière interculturelle	☐ De façon satisfaisante ☐ À améliorer ☐ Ne s'applique pas
Politique contre le harcèlement sexuel	☐ De façon satisfaisante ☐ À améliorer ☐ Ne s'applique pas
Politique de valorisation de la langue française	☐ De façon satisfaisante ☐ À améliorer ☐ Ne s'applique pas
Le professeur évalué participe aux activités pédagogiques organisées	
par le Collège	☐ De façon satisfaisante ☐ À améliorer ☐ Ne s'applique pas
par le département	☐ De façon satisfaisante ☐ À améliorer ☐ Ne s'applique pas
Le professeur évalué manifeste de l'intérêt	
pour l'éducation	☐ De façon satisfaisante ☐ À améliorer ☐ Ne s'applique pas

pour la pédagogie	☐ De façon satisfaisante ☐ À améliorer ☐ Ne s'applique pas
pour votre discipline	☐ De façon satisfaisante ☐ À améliorer ☐ Ne s'applique pas
Le professeur évalué fait connaître ses réalisations pédagogiques.	☐ De façon satisfaisante ☐ À améliorer ☐ Ne s'applique pas
Le professeur évalué participe aux discussions lors des réunions de département.	☐ De façon satisfaisante ☐ À améliorer ☐ Ne s'applique pas
Le professeur évalué participe aux réunions des comités de cours.	☐ De façon satisfaisante ☐ À améliorer ☐ Ne s'applique pas
Le professeur évalué contribue aux différentes tâches du département.	☐ De façon satisfaisante ☐ À améliorer ☐ Ne s'applique pas
Le professeur évalué est solidaire des décisions du département.	☐ De façon satisfaisante ☐ À améliorer ☐ Ne s'applique pas
Le professeur évalué laisse ses collègues s'exprimer.	☐ De façon satisfaisante ☐ À améliorer ☐ Ne s'applique pas
Le professeur évalué accepte la critique justifiée.	☐ De façon satisfaisante ☐ À améliorer ☐ Ne s'applique pas
Le professeur évalué contribue à la recherche de compromis.	☐ De façon satisfaisante ☐ À améliorer ☐ Ne s'applique pas
Le professeur évalué respecte l'opinion de vos collègues.	☐ De façon satisfaisante ☐ À améliorer ☐ Ne s'applique pas

Veillez commenter tout aspect qui mérite d’être souligné :

ANNEXE 3

FICHE DES VARIABLES CONTEXTUELLES

FICHES DES VARIABLES CONTEXTUELLES

Évaluation des enseignements Fiche pour le titulaire du cours

Objectif de la fiche

Cette fiche vise à identifier et définir les conditions particulières d'une activité d'enseignement de façon à ce qu'elles soient prises en considération dans l'évaluation des enseignements et permettent une meilleure interprétation des résultats. Les rubriques qui suivent doivent être considérées comme indicatives et l'enseignant doit se sentir libre d'y consigner les remarques et commentaires qu'il juge pertinents. Elle permettra d'identifier des améliorations possibles aux conditions d'enseignement.

Informations générales

Nom : _____

Titre du cours : _____ Session : _____

Code du cours : _____ Statut d'enseignement : _____

RUBRIQUES

VARIABLES RELIÉES AU COURS (nouveau cours, type de cours, etc.)

VARIABLES RELIÉES À LA MATIÈRE ENSEIGNÉE (niveau de difficulté, évolution de la matière, etc.)

VARIABLES RELIÉES À L'ENSEIGNANT (expérience d'enseignement, délai d'assignation de la charge d'enseignement, etc.)

VARIABLES RELIÉES AUX ÉTUDIANTS (nombre d'étudiants, hétérogénéité du groupe, etc.)

VARIABLES RELIÉES À L'ENVIRONNEMENT (horaire, local, ressources, etc.)

AUTRES COMMENTAIRES :

SIGNATURE : _____ DATE : _____